

**INSERTION DU CERTIFICAT DE MODIFICATION –
NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
(Résolution des administrateurs)
(LCSA)**

..... (Dénomination sociale)
RÉSOLUTION DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU 20...

INSERTION DU CERTIFICAT DE MODIFICATION – Nombre d'administrateurs

Les actionnaires de la Société ont approuvé, par résolution spéciale, la modification des statuts constitutifs [OU de modification OU de fusion] de la Société quant au nombre minimal et maximal d'administrateurs, le tout conformément à l'article 173(1) m) de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;

La Société a transmis, au Directeur de Corporations Canada, le Formulaire 4 – Clauses modificatrices, dans le but de modifier le nombre minimal et maximal d'administrateurs conformément aux articles 27 et 177 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;

En conséquence, la Société a reçu le certificat de modification confirmant la modification des statuts susmentionnés quant au nombre minimal et maximal d'administrateurs;

IL EST RÉSOLU :

[...]



© edilex inc. www.edilex.com